

REGLEMENT D'INTERVENTION DE LA CONVENTION D'INSERTION PROFESSIONNELLE

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du Sport et notamment l'article L221-8,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021 notamment son programme n° 525 intitulé « SPORT »,
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 23 septembre 2021 approuvant le présent règlement d'intervention de la convention d'insertion professionnelle.

L'Agence Nationale du Sport (ANS) prévoit que les sportifs/arbitres/juges de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) dans les secteurs privé et public, avec un emploi du temps aménagé. Souvent, ils travaillent à temps partiel et sont mis à disposition auprès de leur fédération sportive le reste du temps pour favoriser la pratique sportive de haut niveau tout en conservant leur rémunération à plein-temps.

En Pays de la Loire, ces conventions sont mises en œuvre par le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) pour le compte de l'ANS et sur proposition du Directeur Technique National de la fédération concernée. La Région des Pays de la Loire participe au financement de ces CIP.

Le bénéficiaire de l'aide est l'employeur du sportif/arbitre/juge. Elle lui est versée en compensation du temps de mise à disposition auprès de sa fédération du sportif/arbitre/juge pour ses entraînements et ses compétitions, y compris ses temps de récupération.

Les conditions d'obtention de l'aide régionale reposent sur des critères croisés qui dépendent du sportif/arbitre/juge, de son employeur et de sa fédération :

Conditions relatives au salarié

- être licencié dans la région des Pays de la Loire, et le reste durant toute la durée de la convention,
- être inscrit sur les listes nationales des sportifs de haut niveau ou un arbitre de haut niveau inscrit sur les listes des arbitres et juges de haut niveau,
- participer aux compétitions de référence de sa discipline,
- concourir prioritairement dans une discipline olympique ou paralympique.

Conditions relatives à l'employeur et au contrat de travail du salarié

- l'employeur consent un aménagement des horaires du salarié,
- le salarié est dans une situation professionnelle non précaire (contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée d'un an minimum),
- l'emploi n'est pas aidé sur un autre dispositif d'aide régional.

Condition relative à la Fédération sportive et à l'Etat

- La participation financière de la Fédération sportive et de l'Agence Nationale du Sport est obligatoire.

Calcul et modalités d'attribution de l'aide

- La Fédération sportive, l'ANS et la Région des Pays de la Loire versent une aide à l'employeur qui correspond aux coûts salariaux restant à charge de l'employeur du temps de mise à disposition du sportif/arbitre/juge auprès de sa fédération. Les avantages en nature ne sont pas pris en compte.
- La participation de la Fédération est forfaitaire.
- L'aide de la Région des Pays de la Loire est calculée de la façon suivante :

			Participation de la Région pour le temps libéré du/de la sportif-ve ou de l'arbitre auprès de sa Fédération sportive		
	Discipline	Liste ministérielle	Plafonds	En cas de temps libéré partiellement	En cas de temps libéré totalement
Sportifs	Olympique et Paralympique	Elite	10 000 €	L'aide de la Région correspond à 50 % des coûts salariaux restant à charge de l'employeur du temps de mise à disposition du/de la sportif-ve ou de l'arbitre auprès de sa Fédération, déduction faite de l'aide versée par celle-ci.	L'aide de la Région correspond à 30 % des coûts salariaux restant à charge de l'employeur du temps de mise à disposition du/de la sportif-ve ou de l'arbitre auprès de sa Fédération, déduction faite de l'aide versée par celle-ci.
	Non Olympique		6 000 €		
	Olympique et Paralympique	Senior, Jeune (Relève), collectifs nationaux	6 000 €		
	Non Olympique	5 000 €			
Arbitres et juges	Arbitres	Arbitre de haut niveau	2 500 €		

- La demande est annuelle et sera étudiée notamment au regard du respect des objectifs sportifs (participation aux compétitions de référence fixées par la Fédération),
- Les dossiers complets sont instruits par le service du sport de la Région des Pays de la Loire qui émet un avis. Ils sont ensuite présentés au vote du Conseil régional des Pays de la Loire ou de sa Commission permanente,

Demande : pièces à fournir et délais

Les éléments relatifs au calcul de l'aide sont transmis par l'Etat (CREPS).

Les dossiers sont transmis par l'employeur. Ils comprennent :

- Le formulaire ci-joint complété et signé par l'employeur,
- La copie du contrat de travail signé entre l'employeur et le sportif,
- La licence année N du sportif
- Le RIB de l'entreprise
- Le dossier complet doit être reçu à la Région des Pays de la Loire au plus tard le 31 décembre de l'année N,

Notifications et modalités de versement de l'aide

- En cas d'attribution, l'aide est notifiée par courrier à l'employeur et fait l'objet d'un arrêté d'attribution,
- Une convention sera signée entre l'employeur, le sportif, la Fédération sportive, l'Agence Nationale du Sport et la Région des Pays de la Loire (modèle ci-joint). Elle est renouvelable trois fois au plus et sous réserve que le sportif figure sur la liste des sportifs de haut niveau, par la signature d'un avenant annuel. A l'issue d'une période de quatre ans, une nouvelle convention pourra être établie, après évaluation de la convention précédente avec l'ensemble des parties.
- L'aide attribuée sera versée à notification de l'arrêté,
- En cas de refus, un courrier sera envoyé au bénéficiaire indiquant le motif du refus.

Durée de la convention

- Le règlement d'intervention est valable jusqu'au Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (y compris en cas de report).

LA RÉGION AIDE LE SPORT

AIDES AUX SPORTIFS/ARBITRES/JUGES DE HAUT NIVEAU Convention d'Insertion Professionnelle

FÉDÉRATION [Choisissez un élément.](#)

DISCIPLINE SPORTIVE [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

ENTREPRISE BENEFICIAIRE

Nom et coordonnées de l'entreprise

Nom : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Adresse : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Code Postal : [Cliquez ici pour taper du texte.](#) Ville : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Tél. : [Cliquez ici pour taper du texte.](#) Mail : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Contact administratif

Mme M. Prénom [Cliquez ici pour taper du texte.](#) Nom [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Tél. : [Cliquez ici pour taper du texte.](#) Mail : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

L'entreprise bénéficiaire déclare avoir signé un contrat de travail avec le sportif nommé(e) ci-dessous selon les conditions suivantes :

Durée du contrat : [Choisissez un élément.](#) Si durée limitée, préciser la date de fin de contrat [Cliquez ici pour entrer une date.](#)

Temps de travail [Choisissez un élément.](#) Si temps partiel, préciser la quotité de temps travaillé %

Fonction exercée : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Montant du salaire brut annuel (charges patronales incluses, hors avantages en nature) : €

L'entreprise bénéficiaire déclare ne recevoir aucune aide à l'emploi de la Région pour ce sportif

SPORTIF/ARBITRE/JUGE SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

M. Mme Prénom [Cliquez ici pour taper du texte.](#) Nom [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Club : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Adresse du sportif :

Adresse 1 : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Adresse 2 : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Code Postal : [Cliquez ici pour taper du texte.](#) Ville : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Tél. : [Cliquez ici pour taper du texte.](#) Mail : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Est inscrit(e) sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Objectifs sportifs pour l'année en cours :

CP 19 novembre 2021

Participation au championnat d'Europe .
texte.Préciser date [Cliquez ici pour entrer une date.](#) et lieu [Cliquez ici pour taper du](#)Participation au championnat du Monde .
[texte.](#)Préciser date [Cliquez ici pour entrer une date.](#) et lieu [Cliquez ici pour taper du](#)Objectifs olympiques :Paris 2024 Autres objectifs sportifsPrécisez : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)**MONTANTS DE LA CONVENTION D'INSERTION PROFESSIONNELLE**Le reste à charge de l'employeur pour la mise à disposition du sportif nommé(e) ci-dessus auprès de sa fédération est de : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Ci-dessous, la répartition des participations financières des aides pour la prise en charge du reste à charge de l'employeur :

Organisme	Montant
Fédération	Cliquez ici pour taper du texte. €
Agence Nationale du Sport	Cliquez ici pour taper du texte. €
Montant demandé à la Région	Cliquez ici pour taper du texte. €
Total	Cliquez ici pour taper du texte. €

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Le présent formulaire
- La copie du contrat de travail signé entre l'employeur et le sportif/arbitre/juge
- La licence et le calendrier du sportif/arbitre/juge pour l'année en cours
- Le RIB de l'entreprise

Tout dossier non complet ne pourra être instruit

Fait à [Cliquez ici pour taper du texte.](#), le [Cliquez ici pour entrer une date.](#)

L'employeur